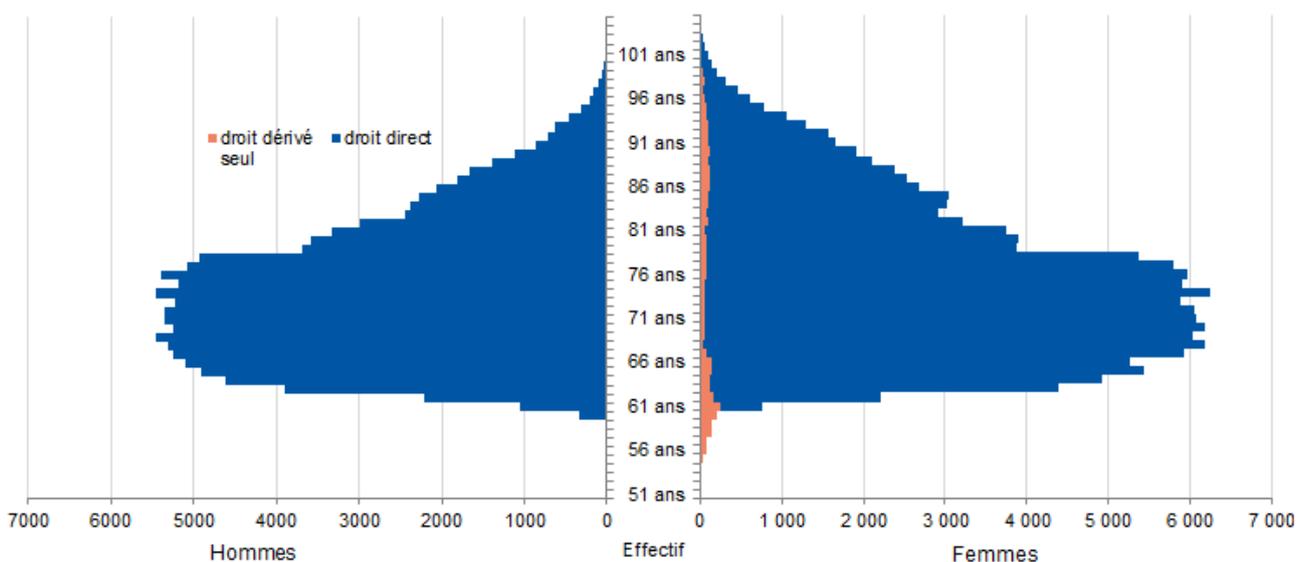


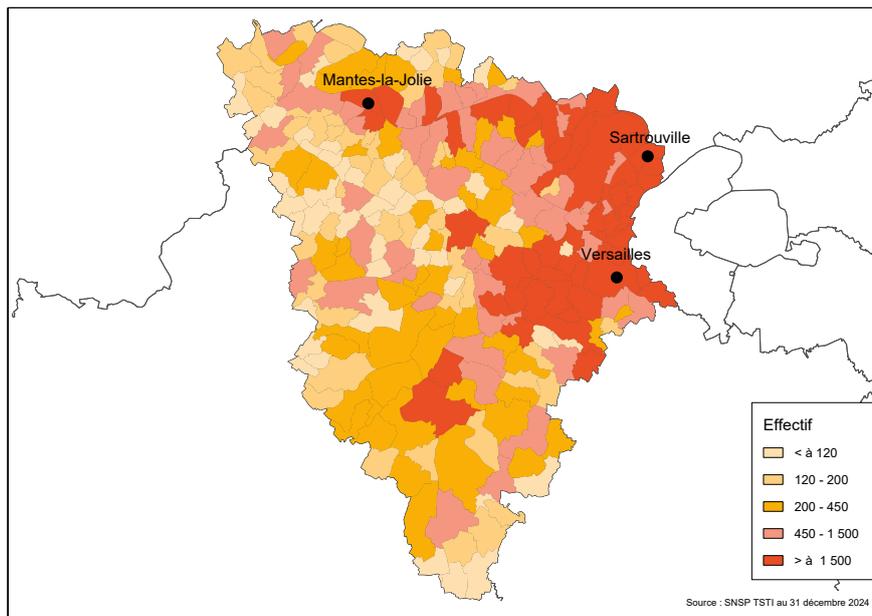
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	6 032	7 939	13 971
Droits directs (retraites personnelles)	5 855	6 010	11 865
Droits dérivés (retraites de réversion)	177	1 929	2 106
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	434	465	899
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 277	891	2 168
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,7 ans	64,0 ans	63,8 ans
Droits dérivés	76,1 ans	76,0 ans	76,0 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	117 912	142 774	260 686
Retraités percevant un droit direct seul	116 295	112 406	228 701
Retraités percevant un droit dérivé seul	177	4 410	4 587
Retraités percevant les deux à la fois	1 440	25 958	27 398
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,7%	2,4%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	20 466	13 047	33 513
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,6 ans	75,7 ans	75,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	1 232 €	926 €	1 064 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	7,9%	26,7%	18,0%

**Pyramide des âges des résidents**



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Versailles</b>			
Nombre total de retraités	6 315	8 374	14 689
Retraités percevant un droit direct seul	6 264	6 796	13 060
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	284	290
Retraités percevant les deux à la fois	45	1 294	1 339
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,9%	2,6%	2,3%
<b>Sartrouville</b>			
Nombre total de retraités	3 955	4 924	8 879
Retraités percevant un droit direct seul	3 858	3 763	7 621
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	193	203
Retraités percevant les deux à la fois	87	968	1 055
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	4,1%	4,4%
<b>Mantes-la-Jolie</b>			
Nombre total de retraités	3 274	3 916	7 190
Retraités percevant un droit direct seul	3 193	2 566	5 759
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	228	234
Retraités percevant les deux à la fois	75	1 122	1 197
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,9%	7,3%	9,3%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".